

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11714**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Arts Lettres, Langues Mention : Musique Spécialité : Musique et Musicologie

Nouvel intitulé : Mention Musicologie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Chancelier des Universités, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel construit une recherche sur un sujet musical. Il rassemble et analyse la documentation disponible. Il analyse et interprète les résultats dans une perspective d'explication théorique et de rédaction de divers types de publications (rapports d'étude, notes de synthèse, articles...). Il peut participer, éventuellement en tant qu'intervenant, à des colloques, conférences ou séminaires sur des thèmes appartenant au domaine d'investigation (ou à des domaines connexes).

Il peut créer des œuvres musicales et être en charge de l'accompagnement des productions artistiques dans des associations, culturelles publiques ou privées. Il met en œuvre et valorisent des projets artistiques.

Rechercher les sources musicales et bibliographiques, définir un corpus de recherche, rédiger différents documents en vue de communiquer les résultats de la recherche à la fois auprès de publics spécialisés et de publics de non-spécialistes.

Argumenter avec rigueur à l'écrit comme à l'oral et vérifier des hypothèses innovantes.

Composer des musiques.

Accompagner et promouvoir des projets artistiques.

Échanger dans une langue étrangère (notamment l'anglais).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Métiers de la culture ; structures dédiées à la promotion-diffusion de la musique; Enseignement secondaire ou supérieur.

Ce professionnel peut prétendre à des emplois suivants :

Musicologue ; Chargé(e) de recherche ; Chargé / chargée d'étude ou d'opération de développement culturel ; Ingénieur culturel (musique) ; Directeur / directrice artistique (musique) ; Conseiller/Conseillère en formation (musique) ; Animateur/Animatrice spécialiste d'activités culturelles (spécialité : musique) ;

Sous réserve d'obtention des concours : Enseignant / Enseignante des écoles-maitre délégué/maitresse déléguée pour l'enseignement de la musique ; Professeur de musique

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

L1202 : Musique et chant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis :

Accès en Master 1 : être titulaire d'une licence de Musique.

Accès en Master 2 : être titulaire d'un Master 1 mention Musicologie et avoir obtenu une Mention Bien ou Très Bien (soit une note moyenne supérieure à 14/20).

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES) : dossier à retirer au secrétariat du Département
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85) : contact Cellule VAE
- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE) : contact Cellule VAE

Descriptif des composantes de la certification :

MASTER 1

Semestre 1

UE 140 : Séminaire transversal de musicologie 1 (12 ECTS ; 25h)

UE 141 : Méthodologie de la recherche en Musicologie (6 ECTS ; 25h)

UE 142 : Esthétique musicale (3 ECTS ; 25h)

UE 143 : Approfondissement musicologique 1 (3 ECTS ; 25h)
 UE 144 : Atelier de valorisation de la recherche 1 (3 ECTS ; 25h)
 UE 145 : Discipline associées (3 ECTS ; 25h)

Semestre 2

UE 240 : Travail de recherche (12 ECTS ; 25h)
 UE 241 : Séminaire transversal de musicologie 2 (6 ECTS ; 25h)
 UE 242 : Analyse musicale : histoire et méthodes (3 ECTS ; 25h)
 UE 243 : Approfondissement musicologique 2 (3 ECTS ; 25h)
 UE 244 : Atelier de valorisation de la recherche 2 (3 ECTS ; 25h)
 UE 245 : Discipline associées (3 ECTS ; 25h)

MASTER 2

Semestre 1

UE 350 : Journées d'études et séminaires de recherche (12 ECTS ; 25h)
 UE 351 : Séminaire transversal de musicologie 3 (6 ECTS ; 25h)
 UE 352 : Epistémologie de la musicologie (3 ECTS ; 25h)
 UE 353 : Approfondissement musicologique 3 (3 ECTS ; 25h)
 UE 354 : Atelier de valorisation de la recherche 3 (3 ECTS ; 25h)
 UE 355 : Discipline associées (3 ECTS ; 25h)

Semestre 2

UE 450 : Mémoire (24 ECTS ; 25h)
 UE 451 : Séminaire transversal de musicologie 4 (6 ECTS ; 25h)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 portant création du diplôme national de master, publié au J.O. du 27/04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse - Jean Jaurès à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?RH=services>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse2.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse - Jean Jaurès

5 allées Antonio Machado

31058 Toulouse cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Toulouse - Jean Jaurès/ UFR Lettres, Langues et Arts/ Département de Musique

Historique de la certification :

Certification suivante : Mention Musicologie